

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

**Objet : Port Jean-Baptiste TOMI
Approbation du compte de Gestion 2013**

L'an deux mil quatorze, le 25 avril, le Conseil Municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

N° : 14/20

Convocation le : 17 avril 2014

Présents : Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Marie-Pierre BARTOLI, Martine CHIARELLI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI.

Absents : Olivier BURESI, Ilana PERETTI

Pouvoirs donnés par :

Certifié rendu exécutoire

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BARTOLI

Transmission : 28 avril 2014

Publication : 28 avril 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1, L.2343-2 et L.1617-1,

Vu le Code des Communes R.241-1 à R.241-33

Le maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 du Port Jean-Baptiste TOMI a été réalisée par le receveur en poste à AJACCIO et que le compte de gestion établi par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Le maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 01.06.2014, comme la loi en fait obligation.

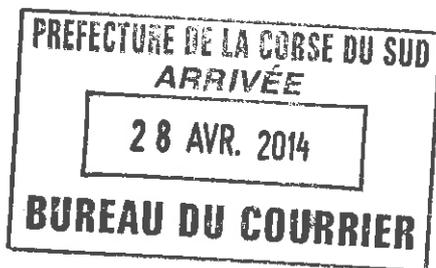
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

ADOpte le compte de gestion du receveur de l'exercice 2013 du Port Jean-Baptiste TOMI dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme



Le Maire Adjoint



Marie-Pierre BARTOLI